SYNDICAT SUD-RAIL PACA

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE DU RAPPORT

6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	9
LE COMPTE DE RÉSULTAT	
ANNIEVES ALLY COMPTES ANNUELS	
Présentation des comptes	5
Presentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	6
Changement de méthode de présentation	
Tableau de détermination des ressources annuelles	
Fait générateur retenu des cotisations	6
Fair denerateur reteriu des cotisations	

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	2017			2016	PASSIF	2017	2016
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé - Actif incorporel - Actif corporel - Actif financier			0		 Fonds syndicaux sans droit reprise Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice 	3 460 -12 061	
Total (I)	0	0	0	0			
					Total (I)	-8 600	3 460
Actif circulant							,
- Stocks	1	(Provisions (II)	0	(
- Avances, acptes versés							
- Créances clients - Autres					Dettes - Emprunts et dettes assimilées - Avances et acomptes reçus	18 000	
Valeurs mobilières placement					- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités Caisse	9 400	0	9 400	3 460			
Total (II)	9 400	0	9 400	3 460	Total (III)	18 000	
					Produits constatés d'avance (IV)		
Charges constatées d'avance (III)			0				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	9 400	0	9 400	3 460	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	9 400	3 460

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2017	2016	PRODUITS	2017	2016
Charges d'exploitation Achats Variations de stocks achats Achats d'approvisionnement Variations de stocks approvisionnement Autres charges externes	579 18 470		Produits d'exploitation Cotisations Subventions Autres produits Transfert de charges Reprises des amortissements, provisions	26 536	27 882 2 356
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amort. et aux prov. Autres charges	19 548	50	Total (I) Produits financiers (II) Produits exceptionnels (III)	26 536	30 238
Total (I) Charges financières (II) Charges exceptionnelles (III)	38 596	28 018	Total des produits (I+II+III)	26 536	30 238
Total des charges (I+II+III)	38 596	28 018		1.5	
Solde créditeur : Excédent		2 220	Solde créditeur : Déficit	12 061	
TOTAL GENERAL	38 596	30 238	TOTAL GENERAL	38 596	30 238

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

			Informations			
Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Produites	N/S	N/A	
	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	х			
D'ordre général	3-4	- Changement de méthode	X			
D'ordre général	5	- Informations complémentaires	X			
Ø	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x			
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x			
once uerr oriqu ilan	12	- Charges constatées d'avances			×	
S ig ig	10	- Produits à recevoir sur créances			>	
t t 0 13 -		- Produits constatés d'avance			>	
		- Charges à payer sur dettes			>	
ncer quer rubr ilan	15	- Suivi des fonds dédiés				
Cor unic des du bi	16	- Variation des fonds associatifs			Х	
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x	
	14	- Effectifs			Х	
unt des de tutre	18	- Etat des subventions			X	
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	17	- Contribution volontaire en nature	X			

N/S - Non Significatif

N/A - Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 9 400 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 38 596 € et dégageant un déficit de 12 061 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.
- Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

Logiciels, licences et autres : 1 à 3 ans

- Installations générales et agencements : 5 à 10 ans

Matériel de bureau & informatique : 1 à 5 ans

- Mobilier: 5 à 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2017
Cotisations reçues	26 536
- reversements de cotisations	19 148
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	
Produits financiers perçus	0
Total ressources	7 388

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090